CONTACT LOCAL

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ACAT
Jean-Luc Martin au : 01 40 40 42 43
ou jeanluc.martin@acatfrance.fr
ou sur le site de l'ACAT-France :
www.acatfrance.fr

L'ENGAGEMENT DE L'ACAT

> Combattre la torture

> Abolir les exécutions capitales

> Protéger les victimes

Dans le monde entier. Pour qui que ce soit.
Sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse.
En toute indépendance. Unis dans l'œcuménisme.

AGIR EST EFFICACE

Maroc : un pas vers la liberté

La militante sahraouie pour les droits de l'Homme, Degja Lachgar, a été libérée provisoirement en attendant son procès dont la date n'est pas encore fixée. Elle avait été arrêtée le 8 octobre 2009, avec 6 autres militants sahraouis, alors qu'ils rentraient d'une visite dans les campements de réfugiés sahraouis de Tindouf. Placée en isolement et agressée à plusieurs reprises par des gardiennes de la prison de Salé, elle se trouvait en situation de détresse psychologique. Elle reste poursuivie pour atteinte à la sûreté intérieure et extérieure du Maroc et conspiration avec l'ennemi et risque une peine de prison à perpétuité.

CHAQUE ANNÉE, GRÂCE À NOTRE ACTION,
NOUS METTONS FIN AU CALVAIRE
DE PLUS DE 200 PERSONNES

A C A T France

AGIR. PRIER. VIVRE L'ŒCUMÉNISME

NOTRE ENGAGEMENT

> Lutter contre la torture
> Abolir les exécutions capitales
> Protéger les victimes.
> Vivre l'œcuménisme.

NOTRE FORCE

- 9 500 adhérents
- 20 440 donateurs
- 40 000 sympathisants
- 400 groupes en France
- Un réseau mondial de 28 ACAT

NOTRE ACTION

> Mobiliser les chrétiens
> Sensibiliser le grand public
> Agir par la force de nos signatures
> Faire pression sur les gouvernements

PAYS POUR LESQUELS L'ACAT-FRANCE
EST INTERVENUE EN 2008

NOTRE FIERTÉ

- Contribuer chaque année à mettre fin au calvaire de plus de 200 personnes.
- Agir indépendamment de toute pression, de tout préjugé, de toute discrimination.
- Être des chrétiens engagés pour le respect de la dignité humaine.

www.acatfrance.fr

APPEL DU MOIS

Agir avec l'**ACAT** France

Bateau de migrants au large de la Libye (AFP, 24.09.2008)

MAI 2010

FRANCE-LIBYE

LES DANGERS DE L'EXTERNALISATION DE L'ASILE

L'Union européenne se barricade et délocalise le contrôle de ses frontières en confiant à des États tiers la mission de protéger les demandeurs d'asile. La Libye est son nouveau sous-traitant.

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE
7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris
Tél. 33 (0)1 40 40 42 43 • *Fax* 33 (0)1 40 40 42 44 • *Mail* acat@acatfrance.fr • *Site web* www.acatfrance.fr

FRANCE-LIBYE

LES DANGERS DE L'EXTERNALISATION DE L'ASILE

L'Union européenne (UE) s'est fixé comme priorité pour 2012 la mise en place d'un régime d'asile européen commun (RAEC) fondé sur une procédure d'asile commune aux États membres et un statut uniforme pour les réfugiés.
Parallèlement, l'UE entend accroître l'imperméabilité de ses frontières en sous-traitant à des pays tiers le contrôle des flux migratoires à destination de l'Europe et le traitement des demandes d'asile. C'est ce qu'on appelle la dimension extérieure de l'asile ou externalisation, qui devient une composante-clé de la politique européenne de voisinage.

QUAND L'EUROPE SOUS-TRAITE LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Ce processus d'externalisation s'est accéléré à partir de 2004, avec la création de l'agence Frontex, bras armé du contrôle à l'extérieur des frontières européennes, qui mène des opérations terrestres et d'interception maritime en Méditerranée.
Les formes concrètes prises par l'externalisation varient selon les pays ave c lesquels elle est négociée. L'UE les aide à financer des camps de détention pour les migrants et leur apporte des aides financières et techniques pour les contenir à l'extérieur des frontières européennes.
Les conséquences en sont désastreuses. Les migrants se cachent pour échapper à la police locale dont les interventions musclées sont parfois meurtrières. Ils sont incités à emprunter des routes toujours plus dangereuses pour éviter les contrôles. Entre 1988 et 2008, 15 000 personnes seraient mortes au cours de leur exil vers l'Europe.
En Libye, ceux qui sont arrêtés - femmes et enfants compris - sont parqués dans des camps militarisés fermés et sont généralement soustraits à la protection des droits fondamentaux dont ils devraient normalement bénéficier s'ils étaient sur le territoire de l'UE. La loi libyenne ne prévoit aucune limite à la durée de la détention.

LA LIBYE, NOUVELLE TERRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ?

L'UE négocie actuellement avec la Libye un programme de coopération qui prévoirait notamment l'aménagement de camps de transit où seraient détenus les demandeurs d'asile. Les demandes d'asile seraient examinées sur place par le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR) et non plus sur le sol européen.
Selon le HCR, la situation en Libye est pourtant « effrayante » et le pays « n'est pas en mesure d'établir un espace de protection pour les demandeurs d'asile de bonne foi ». La Libye n'est même pas partie à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés.
De plus, rien n'oblige les États européens à accueillir ceux reconnus réfugiés par le HCR. Ces derniers pourront ainsi demeurer indéfiniment sur le territoire libyen, sans protection réelle.

ZOOM

ASSASSINATS D'EXILÉS SOMALIENS PAR LA POLICE LIBYENNE

Le 10 août 2009, des gardiens de la prison de Ganfuda, dans le désert l i b y e n, ont ouvert le feu sur un groupe d'exilés somaliens et nigérians qui tentaient de s'échapper de la prison par la grille laissée ouverte. 20 Somaliens ont été tués. Près d'une heure après, les gardiens se sont vengés sur les autres migrants détenus en les passant à tabac.
Cet évènement est symptomatique du traitement réservé aux migrants, détenus parfois pendant plusieurs années dans des conditions inhumaines. Ils sont enfermés dans des cellules surpeuplées, humiliés, battus, voire torturés à l'électricité s'ils osent contester leurs conditions de détention.
Ces migrants ont pour seul tort d'avoir fui leur pays et emprunté la longue et dangereuse route de l'exil pour trouver refuge en Europe.

PRIER AU CŒUR DE L'ACTION

Dans la nuit du 26 au 27 juin 2010

la Nuit des Veilleurs

QU'EST-CE QUE LA NUIT DES VEILLEURS ?
À l'occasion de la Journée de soutien aux victimes de la torture (26 juin), l'ACAT appelle chaque année les chrétiens de toutes confessions à se relayer dans une nuit de prière continue pour ceux qui sont livrés aux mains des bourreaux. Devenir veilleurs d'humanité pour une nuit où la prière se fait cri et louange, accompagne les actions et les relaie jusqu'au cœur de Dieu.
Nous sommes des milliers à répondre à cet appel, dans plus de cinquante pays.

PRIER : OÙ, QUAND, COMMENT ?
De 20 h à 8 h du matin, vous pouvez prier pour un quart d'heure, une heure… ou toute la nuit ! Seul, chez vous, en famille ou en groupe, c'est comme vous le voulez.
Le site *www.nuitdesveilleurs.com* suggère des prières et des chants, annonce des veillées communes et permet de proposer vos initiatives.

Comme des milliers de chrétiens, inscrivez-nous !

WWW.NUITDESVEILLEURS.COM

Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent s'inscrire en renvoyant ce coupon à l'ACAT

Pour les victimes de la torture, partout dans le monde, je prierai dans la nuit du samedi 26 juin au dimanche 27 juin 2010.

à ____ h ____ min, pendant ____ minutes

[S'inscrire pour au moins 1/4 d'heure, entre 20 heures et 8 heures du matin]

PRÉNOM

COMMUNE

DÉPARTEMENT

Coupon à envoyer à :
ACAT-France / La Nuit des Veilleurs
7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris

PASSEZ À L'ACTION

Vous voulez agir

- Ecrivez au président de la République Française avant le 13 juin 2010

Mode d'emploi

- Découper ou recopier la lettre d'intervention ci-dessous
- Préciser vos nom et adresse
- Signer la lettre
- Ne pas l'affranchir et l'envoyer à l'adresse mentionnée

NB : *La lettre d'intervention est aussi disponible et téléchargeable au format A4 sur notre site Internet : www.acatfrance.fr – Rubrique « Agir avec l'ACAT »*

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République Française
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

à , le

Monsieur le Président,

A l'initiative de la France, le Conseil européen « Justice et Affaires Intérieures » (JAI) sur la lutte contre l'immigration irrégulière en Méditerranée, du 25 février 2010, a affirmé la nécessité de coopérer avec la Libye pour délocaliser les contrôles des frontières de l'Union européenne. Cette délocalisation conduit à externaliser l'asile en dehors du territoire européen, dans un pays qui n'est pas signataire de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés.

Par ailleurs, les conditions d'accueil des migrants en Libye sont effrayantes et, selon le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), ce pays « n'est pas en mesure d'établir un espace de protection pour les demandeurs d'asile de bonne foi ».

Ces informations reçues par l'ACAT-France m'inquiètent tout particulièrement car elles signifient que l'Union européenne renonce progressivement au droit d'asile dans l'espace européen, en violation du principe de non-refoulement des personnes ayant fui des persécutions.

C'est pourquoi, je vous demande instamment :

- de refuser la disparition progressive de l'accueil sur le territoire européen des demandeurs d'asile ;
- de prendre position afin que cette externalisation ne puisse être décidée ou mise en œuvre qu'avec des États respectueux des normes internationales en matière de protection des droits de l'Homme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Signature

Nom :
Adresse :

L'ACAT-France est affiliée à la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), ayant statut consultatif auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe, et statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.